

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00483 Numéro SIREN : 508 065 034 Nom ou dénomination : 60 degrés

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 1426

SAS 60 DEGRES

ETATS FINANCIERS

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 60 DEGRES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **16 AVENUE DU BEAUVAISIS 60000 BEAUVAIS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **5 0 8 0 6 5 0 3 4 0 0 0 3 7** Néant ☐ *

Exercice N clos le **30/09/2019**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 613				
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	53 494				
	Autres immobilisations corporelles	AT	280 706				
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	10 524				
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
Autres immobilisations financières*	BH	11 360					
TOTAL (II)		BJ	357 697	BK	220 502	137 195	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	27 188	BM		27 188
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	16 984	BU		16 984
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	209 140	BY	29 599	179 541
		Autres créances (3)	BZ	75 967	CA		75 967
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	102 362	CG		102 362	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 747	CI		6 747	
	TOTAL (III)	CJ	438 392	CK	29 599	408 792	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	796 089	IA	250 101	545 987	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES		Exercice N		Néant ☐ *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	27 829	FB	27 829
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	
		FG	968 893	FH	968 893
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	996 722	FK	996 722
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	687
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	34 479
	Autres produits (1) (11)			FQ	93
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	13 907
	Variation de stock (marchandises)*			FT	11 179
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	319 545
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(11 782)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	291 307
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	16 055
	Salaires et traitements*			FY	392 956
	Charges sociales (10)			FZ	187 214
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	24 437
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	15 452
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	1 587	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(229 878)
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
	Produits financiers de participations (5)			GJ	206
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	206
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 000
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(793)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(230 672)

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	483
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	483
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	238
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 072
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 311
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(827)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(5 290)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 032 673
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 258 883
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(226 210)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	1 094
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	276
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	300
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	29 332
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 516
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
	obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 072	
Produits des cessions d'éléments d'actif		483	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 60 DEGRES** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 613	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	53 159	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	95 232	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	205 869	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 114	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	355 376	LO		LP	3 657
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U	10 318	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	11 360	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	21 678	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	378 667	OH		OJ	3 863

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 613	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	3 323	MK	53 494	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	95 232	MO
		Matériel de transport	IV		MP	21 510	MQ	184 359	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 114	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG	24 833	NH	334 200	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	10 524	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 360	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	21 884	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	24 833	ØL	357 697	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853



2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amorti

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2019
DGFiP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SAS 60 DEGRES

ETATS FINANCIERS

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 613	PF		PG		PH	1 613	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	28 454	QA	4 487	QB	2 559	QC	30 379	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	31 419	QE	6 373	QF		QG	37 792		
	Matériel de transport	QH	158 030	QI	13 204	QJ	21 197	QK	150 037		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	308	QM	371	QN		QO	679		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	218 212	QV	24 437	QW	23 757	QX	218 889		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	219 825	ØP	24 437	ØQ	23 757	ØR	220 502	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		A9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES				Néant ☐ *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées							
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation							
sur immobilisations							
- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
- corporelles	6E	6F	6G	6H			
- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients	6T	19 294	6V	5 147	6W 29 599		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	19 294	TY	5 147	UA 29 599		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	19 294	UB	5 147	UD 29 599		
Dont dotations et reprises							
- d'exploitation		UE	5 147	UF			
- financières		UG		UH			
- exceptionnelles		UI		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							
10							

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SAS 60 DEGRES

ETATS FINANCIERS

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
		11 360	11 360	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	31 314	
	Autres créances clients	UX	177 826	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) U0	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 727	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	43 266
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 812
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	1 736
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 425	
	Charges constatées d'avance	VS	6 747	
	TOTAUX		VT	303 215
	RENOIS	(1) Montant des	VD	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE		
		VU	291 855	
		VV	11 360	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG		
à 1 an maximum à l'origine		VH	16 763	
à plus d'1 an à l'origine			16 763	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	22	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	131 483	
Personnel et comptes rattachés		8C	29 339	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 672	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	461	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 216	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	81 358	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L	11 176	
TOTAUX		VY	302 504	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 626	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

57

SAS 60 DEGRES

ETATS FINANCIERS

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES Néant ☐ Exercice N, clos le : 30/09/2019

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE 239		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XV		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 300
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	AB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
TOTAL I				WR 539		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 226 210		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
		- imposées au taux de 0 %		WH		
		- imposées au taux de 19 %		WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A				XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY		
	Majoration d'amortissement*			XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Joues entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à dynamiser (44 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	YG 8 569
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH 234 779		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	XJ 234 240		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	XO 234 240		



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

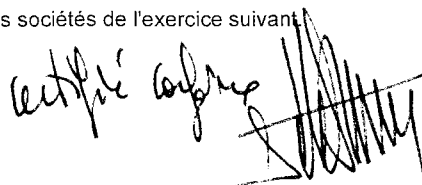
Un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit en septembre 2017 afin de garantir le passif social pour 14000 euros. La valeur nette de frais de gestion du contrat au 30/09/19 est de 15 722.60 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 279 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe



PLC Conseil
Innovation & Développement

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 60 DEGRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 545 988 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 226 210 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
- * Installations techniques : 10 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ANS
- * Matériel de bureau : 3 ANS
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



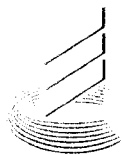
Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 613			1 613
Immobilisations incorporelles	1 613			1 613
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 160	3 657	3 323	53 494
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 233			95 233
- Matériel de transport	205 869		21 510	184 359
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 114			1 114
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	355 376	3 657	24 833	334 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 318	206		10 524
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 360			11 360
Immobilisations financières	21 678	206		21 884
ACTIF IMMOBILISE	378 667	3 863	24 833	357 697





BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes

60 DEGRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30.100 Euros

Siège social : 16 avenue du Beauvaisis

60 000 BEAUVAIS

508 065 034 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018/2019 - CLOS LE 30
SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient 19 pages y compris les annexes

BLOCKORBAN

Adresse postale :

10 rue de la tenure 60260 LAMORLAYE

E-mail : julien@blokorban.fr

Port : 06.81.44.52.51

SAS au capital de 20.000 Euros

501 595 409 RCS Compiègne

60 DEGRES

Société par Actions Simplifiée au capital de 30.100 Euros

Siège social : 16 avenue du Beauvaisis

60 000 BEAUVAIS

508 065 034 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018/2019 - CLOS LE 30** **SEPTEMBRE 2019**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **60 DEGRES** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes

10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 mars 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons notamment apprécié les procédures concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

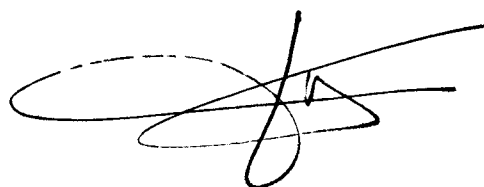
BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 504 194 100 00014 - RCS LAMORLAYE

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHANTILLY
Le 27 février 2020



Julien ROZWAG
Commissaire aux comptes

P.J. Comptes annuels 2018/2019 clos le 30 septembre 2019
Total bilan : 546K€. Résultat : -226K€

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 613,01	1 613,01		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	53 494,07	30 379,24	23 114,83	24 705,50
Autres immobilisations corporelles	280 706,32	188 509,86	92 196,46	112 458,14
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	10 524,00		10 524,00	10 318,00
Autres immobilisations financières	11 360,00		11 360,00	11 360,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	357 697,40	220 502,11	137 195,29	158 841,64
Stocks				
Matières premières et autres approv.	27 188,68		27 188,68	15 406,33
Marchandises	16 984,84		16 984,84	28 216,57
Créances				
Clients et comptes rattachés	209 140,57	29 599,49	179 541,08	410 046,80
Fournisseurs débiteurs	259,92		259,92	655,45
Personnel	4 727,37		4 727,37	2 522,86
Etat, Impôts sur les bénéfices	43 266,00		43 266,00	5 773,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13 812,27		13 812,27	3 020,56
Autres créances	13 901,88		13 901,88	24 604,00
Divers				
Disponibilités	102 362,97		102 362,97	168 099,44
Charges constatées d'avance	6 747,58		6 747,58	4 553,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT	438 392,08	29 599,49	408 792,59	662 898,48
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	796 089,48	250 101,60	545 987,88	821 740,12



Bilan

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	30 100,00	30 100,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 264,00	1 264,00
Réserve légale	14 977,50	14 977,50
Autres réserves	54 927,60	27 188,60
Report à nouveau	368 424,43	368 424,43
Résultat de l'exercice	-226 210,03	134 094,71
TOTAL CAPITAUX PROPRES	243 483,50	576 049,24
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	16 763,67	41 389,91
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 763,67	41 389,91
Emprunts et dettes financières diverses	22,96	56,63
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	81 358,04	13 614,66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 483,21	66 144,40
Personnel	29 339,42	33 451,91
Organismes sociaux	30 672,75	37 655,07
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	461,00	109,25
Autres dettes fiscales et sociales	1 216,48	
Dettes fiscales et sociales	61 689,65	71 216,23
Autres dettes	9,90	31 676,93
Produits constatés d'avance	11 176,95	21 592,12
TOTAL DETTES	302 504,38	245 690,88
TOTAL PASSIF	545 987,88	821 740,12



Compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	27 829,36	67 560,45
Production vendue	968 893,01	1 735 235,49
Subventions d'exploitation	687,50	4 770,78
Autres produits	34 573,16	15 194,67
Total	1 031 983,03	1 822 761,39
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	13 907,50	62 225,74
Variation de stock (m/ses)	11 179,00	-7 354,07
Achats de m.p & aut.approv.	319 545,81	460 226,92
Variation de stock (m.p.)	-11 782,35	-9 993,58
Autres achats & charges externes	291 307,79	427 416,42
Total	624 157,75	932 521,43
MARGE SUR M/SES & MAT	407 825,28	890 239,96
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	16 055,71	21 566,79
Salaires et Traitements	392 956,26	437 421,66
Charges sociales	187 214,55	232 291,69
Amortissements et provisions	39 889,30	52 314,45
Autres charges	1 587,96	2 822,14
Total	637 703,78	746 416,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	-229 878,50	143 823,23
Produits financiers	206,36	-16,39
Charges financières	1 000,31	1 521,33
Résultat financier	-793,95	-1 537,72
RESULTAT COURANT	-230 672,45	142 285,51
Produits exceptionnels	483,61	34 000,34
Charges exceptionnelles	1 311,19	1 350,14
Résultat exceptionnel	-827,58	32 650,20
Impôts sur les bénéfices	-5 290,00	40 841,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-226 210,03	134 094,71

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 60 DEGRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 545 988 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 226 210 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
- * Installations techniques : 10 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ANS
- * Matériel de bureau : 3 ANS
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit en septembre 2017 afin de garantir le passif social pour 14000 euros. La valeur nette de frais de gestion du contrat au 30/09/19 est de 15 722.60 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 279 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 613			1 613
Immobilisations incorporelles	1 613			1 613
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 160	3 657	3 323	53 494
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 233			95 233
- Matériel de transport	205 869		21 510	184 359
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 114			1 114
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	355 376	3 657	24 833	334 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 318	206		10 524
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 360			11 360
Immobilisations financières	21 678	206		21 884
ACTIF IMMOBILISE	378 667	3 863	24 833	357 697

BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



PLC Conseil
Capitaine du conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853



Notes sur l'actif immobilisé

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 657	206	3 863
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 657	206	3 863
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 833		24 833
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 833		24 833

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Notes sur le compte de résultat

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 613			1 613
Immobilisations incorporelles	1 613			1 613
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 160	3 657	3 323	53 494
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 233			95 233
- Matériel de transport	205 869		21 510	184 359
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 114			1 114
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	355 376	3 657	24 833	334 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 318	206		10 524
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 360			11 360
Immobilisations financières	21 678	206		21 884
ACTIF IMMOBILISE	378 667	3 863	24 833	357 697

BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes

10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNEPLC Conseil
Commissaire aux comptes

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 657	206	3 863
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 657	206	3 863
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 833		24 833
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 833		24 833

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 613			1 613
Immobilisations incorporelles	1 613			1 613
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 454	4 488	2 560	30 379
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 419	6 374		37 793
- Matériel de transport	158 031	13 204	21 198	150 037
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	308	371		680
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	218 212	24 437	23 757	218 889
ACTIF IMMOBILISE	219 825	24 437	23 757	220 502

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 303 216 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 360		11 360
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	209 141	209 141	
Autres	75 967	75 967	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 748	6 748	
Total	303 216	291 856	11 360
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Rabais, remises, ristournes à obtenir	260
Produits à recevoir	4 727
Produits à recevoir	1 737
Produits à recevoir	12 165
Total	18 889

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 100,00 euros décomposé en 3 010 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 302 504 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	16 764	16 764		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	23	23		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 483	131 483		
Dettes fiscales et sociales	61 690	61 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	81 368	81 368		
Produits constatés d'avance	11 177	11 177		
Total	302 504	302 504		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 626			
(**) Dont envers les associés	81 358			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	16 963
Intérêts courus	23
Associés - intérêts courus	239
Intérêts courus	38
Autres charges à payer	154
Rabais, remises, ristournes à accor	10
Total	17 426



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 748		
Total	6 748		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	11 177		
Total	11 177		

BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



PLC Conseil
Commissaire aux comptes

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

2

 Autres informations**Engagements de retraite**

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit en 2017 afin de garantir le passif social.

A la clôture de l'exercice, le montant couvert s'élève à 15 723 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



Faits Significatifs

Faits significatifs de l'exercice

La société constate une perte nette de 226K€ sur l'exercice, liée aux difficultés conjoncturelles rencontrées lors de la reprise de la société.

La société entend réorganiser son activité sur le prochain exercice afin de maintenir la poursuite de l'activité. Les mesures de redressement, envisagées par la direction, ne produiront leurs effets qu'à compter de l'exercice suivant, et les informations prévisionnelles laissent entrevoir une amélioration de l'activité. Par conséquent, au jour de l'arrêté des comptes, la poursuite de l'activité n'est pas remise en cause. Cependant, en cas d'issue défavorable des actions qui pourraient être menées par la direction, il résulte de la situation économique et financière de la société une incertitude qui pourrait faire peser un doute sur la continuité d'exploitation. Dans cette hypothèse, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes
10 rue de la tenure - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 501 595 409 RCS COMPIEGNE



60 degrés
Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16 Avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 508 065 034

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
PERSPECTIVES D'AVENIR

La société constate une perte de 226 210 euros sur l'exercice, liée aux difficultés conjoncturelles rencontrées lors de la reprise de la société.

La société entend réorganiser son activité afin de maintenir la poursuite de l'activité. Les mesures de redressement envisagées par la direction, ne produiront leurs effets qu'à compter de cette année et les informations prévisionnelles laissent entrevoir une amélioration de l'activité. Par conséquent au jour de l'arrêté des comptes la poursuite de l'activité n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Exercice 2018-2019

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Fournisseurs	86 950,00 €	27 570,62 €	0 €	114 520,62 €
Pourcentage	75,93 %	24,07 %	0 %	100 %

Exercice 2017-2018

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Fournisseurs	44 369,34 €	21 775,06 €	0 €	66 144,40 €
Pourcentage	67,07 %	32,93 %	0 %	100 %

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Exercice 2018-2019

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Clients	101 546,52 €	33 104,68 €	43 174,90 €	177 862,10 €
Pourcentage	57,10 %	18,62 %	24,28 %	100 %

Exercice 2017-2018

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Clients	245 310,39 €	72 135,14 €	84 444,88 €	401 890,41 €
Pourcentage	61,03 %	17,94 %	21,03 %	100 %

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 :

le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 996 722 euros (contre 1 802 796 euros au titre de l'exercice précédent);

le total des produits d'exploitation s'élève à 1 031 983 euros (contre 1 822 761 euros au titre de l'exercice précédent);



les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 261 861 euros (contre 1 678 938 euros au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 392 956 euros contre 437 422 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 187 214 euros contre 232 292 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 793 euros contre – 1 538 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 230 672 euros contre 142 286 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 226 210 euros (contre un bénéfice de 134 095 euros au titre de l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 226 210 euros de la manière suivante :

- au report à nouveau soit - 226 210 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2018	106 356 euros		
30 septembre 2017	532 770 euros		
30 septembre 2016	NEANT		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. B. M.', written over a horizontal line.

60 degrés
Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16 Avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 508 065 034

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MARS 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019
DEUXIEME RESOLUTION

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée :

- au report à nouveau soit - 226 210 euros

Résolution d'affectation votée :

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 226 210 euros de la manière suivante :

- au report à nouveau soit - 226 210 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2018	106 356 euros		
30 septembre 2017	532 770 euros		
30 septembre 2016	NEANT		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

vote contre ϕ
vote pour 3010

Pour copie certifiée conforme
Le Président

